



CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO

NOTE DE SERVICE

Réf. : 22/D/2020/DAM

Diffusion : Chefs de pôle, chefs de service et responsables d'unités fonctionnelles, praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel, praticiens hospitaliers contractuels, praticiens cliniciens, praticiens attachés, assistants, sages-femmes, équipe de Direction.

Le 3 février 2020

OBJET : Elections à la Commission médicale d'établissement

La Direction du Centre hospitalier d'Ajaccio organise les élections pour renouveler les membres de la Commission médicale d'établissement dont le mandat arrivera à échéance en mars 2020.

Le présent guide des élections valant règlement électoral et convocation des élections a été élaboré par le directeur avec la présidente de la CME en conformité avec les textes en vigueur. Le guide électoral précise le calendrier, la procédure ainsi que les règles de la consultation.

Compte tenu de l'affichage des listes des électeurs et éligibles par collège le 5 février 2020, le premier tour de scrutin aura lieu le **5 mars 2020** et la nouvelle CME sera installée le mercredi 1^{er} avril 2020.

Dans l'hypothèse où il ne serait pas nécessaire d'organiser un deuxième tour de scrutin, la séance de la CME consacrée à l'élection du Président de la CME, du Vice-Président de la CME, du bureau de la CME et des deux représentants de la CME au Conseil de surveillance, pourra être avancée.

Le Directeur

Jean-Luc PESCE

